

Déclaration des élus SNES-FSU

CAPA hors classe des certifiés

22 mai 2012

Après cinq ans d'une politique dévastatrice pour le service public d'Éducation, l'alternance politique doit se traduire par une véritable rupture dans la politique éducative, et particulièrement pour le Second degré, devant déboucher au plus vite sur la concrétisation des espoirs qu'elle suscite parmi les acteurs du monde éducatif. Les personnels de l'éducation nationale attendent des mesures immédiates qui rendront possible une rentrée scolaire apaisée et qui donne les premiers signes d'une nouvelle politique pour l'Éducation. A ce titre, le SNES-FSU a lancé un appel à un plan d'urgence pour la rentrée 2012. Cela doit être le premier pas d'un renouveau pour l'Éducation et particulièrement pour le Second degré. Le SNES-FSU demande d'ores et déjà de :

🔗 Mettre fin aux suppressions de postes

- Rompre avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté.
- Réemploi de tous les non titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté.

🔗 Assurer les recrutements pour l'avenir

- Diminuer, pour les stagiaires, la part du service assuré en responsabilité devant les élèves.
- Mettre en place des pré-recrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire.
- Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation.

🔗 Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Abroger le projet d'évaluation des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation.
- Respecter les statuts des personnels et mettre fin aux tentatives de les contourner.
- Supprimer le délai de carence.
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires.

🔗 Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires

- Stopper la libéralisation de la carte scolaire.
- Abandonner le programme Éclair.
- Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « *les écoles du socle* ».
- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun en 1^{ère}.
- Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée.
- Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie et arrêt des fermetures de CIO.
- Abandonner la transformation des GRETA en GIP.

Pour la rentrée 2012, nous demandons :

- que les stagiaires aient une diminution de service d'au moins 6h, première étape d'une réduction plus importante de leur service afin de leur permette de bénéficier d'une véritable formation.
- qu'ils soient affectés sur des supports non complets (BMP...)
- que les supports complets actuellement bloqués pour les affectations de stagiaires soient systématiquement remis au mouvement.
- que la FPMA soit repoussée pour permettre aux services du rectorat de faire leur travail sur ces nouvelles bases
- que le projet de mouvement ne soit plus communiqué avant la réunion de la FPMA

En ce qui concerne l'accès à la hors classe, nous restons opposés au barème rectoral qui attribue une trop grande place aux avis des inspecteurs et des chefs d'établissement et engendre des iniquités entre disciplines et entre établissements. Ainsi, nous considérons qu'il n'est pas juste que soient écartés de la promotion 13 enseignants au 11^e échelon d'autant plus que, parmi ces collègues, deux d'entre eux ont au moins un avis « très honorable ». De plus, nous nous interrogeons sur les disparités entre les avis émis par les inspecteurs et les avis émis par les chefs d'établissement : comment expliquer en effet qu'un collègue obtienne un avis « réservé » de son chef d'établissement et un avis « très honorable » de son IPR ? Enfin, comment expliquer qu'un collègue passé au 10^e échelon au grand choix et au 11^e au choix n'obtienne qu'un avis « honorable » et un avis « réservé ». Nous rappelons que la procédure est annuelle et que tous les avis pédagogiques défavorables doivent pouvoir être reconsidérés après une nouvelle inspection.

En ce qui concerne les avis des inspecteurs, nous regrettons le faible nombre d'avis « remarquables » en documentation (2 / 112), en lettres classiques (2 / 60), en mathématiques (8 / 267), en technologie (4 / 105), en SES (1 / 31), en génie mécanique construction (0 / 19) et en électrotechnique (0 / 30). En ce qui concerne les avis des chefs d'établissement, plusieurs établissements se distinguent : collège Constantin Weyer Cusset (1 / 24), collège Joseph Hennequin Gannat (1 / 18), collège la Jordanne Aurillac (1 / 25), lycée Simone Weil Le Puy (2 / 42), collège Jules Vallès Le Puy (2 / 27), collège la Ribeyre Cournon (1 / 21). Nous demandons de nouveau que la motivation des avis « défavorables » et « réservés » émis par l'inspection et les chefs d'établissement soit portée intégralement à la connaissance des intéressés avec droit à contestation devant la CAPA.

Les élus du SNES-FSU, avec les personnels, revendiquent une véritable amélioration des conditions d'exercice et de rémunération des enseignants, qui puisse reconnaître leurs qualifications, redonner aux carrières leur attractivité, promouvoir le métier d'enseigner. Pour le SNES-FSU, aucun début de carrière ne doit se situer à moins de 1 900 euros nets. Nous revendiquons, entre autres, que l'indice terminal du 11^e échelon, pour les certifiés, soit porté à l'indice 783 (échelon terminal de la hors classe), soit 2 970 euros net actuellement et que la grille indiciaire soit reconstruite en onze échelons.